

Publication de l'examen professionnel fédéral 2024

d'Assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement

Examen Conformément au règlement d'examen concernant l'examen professionnel fédéral d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement du février 2024 et aux directives y relatives du février 2024 ainsi qu'aux guides relatifs aux quatre parties d'examen (version applicable dès 2020). Le règlement d'examen, les directives et les guides sont disponibles sur EPSanté: [Home \(odasante.ch\)](https://www.odasante.ch) (voir téléchargement).

Dates d'examen Epreuve écrite: **22 octobre 2024**
Epreuves orales: **du 23 octobre au 4 novembre 2024**
Les horaires exacts seront communiqués avec la convocation à l'examen.
Le travail de réflexion devra être transmis imprimé et relié avec la déclaration d'authenticité signée en deux exemplaires par courrier postal (courrier A) au Secrétariat d'examen ainsi que par courriel (PDF) à info@epsante.ch **jusqu'au 9 août 2024 au plus tard**. Une déclaration d'authenticité signée par envoi (courrier et courriel) est suffisante

Lieux d'examen Epreuve écrite: **Berne**
Epreuves orales: **Lucerne**
Les adresses exactes et les locaux précis seront communiqués avec la convocation à l'examen.

Contenu de l'examen Conformément au règlement d'examen concernant l'examen professionnel fédéral d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement (chiffre 5.1) et aux directives y relatives (chiffre 3.3).
Veuillez consulter les guides relatifs aux quatre parties d'examen actualisés (version applicable dès 2020) ainsi que l'exemple type d'une analyse de cas disponibles sur [EPSanté: Home \(odasante.ch\)](https://www.odasante.ch) (voir téléchargement).

Admission Conformément au chiffre 3.31 du règlement d'examen, sont admises à l'examen final les personnes qui possèdent:

- a) un certificat fédéral de capacité d'assistant ou assistante en soins et santé communautaire, un diplôme d'infirmier ou infirmière de niveau 1, un certificat d'infirmier assistant ou infirmière assistante CC CRS ou un titre équivalent;
- ou
- b) un certificat fédéral de capacité d'assistante socio-éducative ou assistant socio-éducatif, orientation personnes âgées, orientation personnes en situation de handicap ou variante généraliste, ou un titre équivalent, ainsi qu'une attestation d'acquisition de compétences médico-techniques;

et qui

- c) attestent d'une expérience professionnelle de deux ans au minimum dans les soins de longue durée et accompagnement. Les candidats sont admis sous réserve de la remise du travail de réflexion sous une forme exhaustive et dans les délais fixés.

Les certificats de modules doivent être obtenus pour l'admission à l'examen final:

- Module 1: Situations gérontopsychiatriques: soins et accompagnement, maintien des ressources et communication adaptée à la situation
- Module 2: Situations gériatriques: soins et accompagnement, maintien des ressources et communication adaptée à la situation
- Module 3: Situations de soins palliatifs: soins et accompagnement, maintien des ressources et communication adaptée à la situation
- Module 4: Processus de soins
- Module 5: Planification et organisation, communication adaptée à la situation, développement du rôle professionnel et gestion des propres ressources

Délai d'inscription

L'inscription à l'examen professionnel fédéral d'assistant/e spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement doit être enregistrée **d'ici le 12 avril 2024 au moyen du formulaire d'inscription en ligne**.

Procédure d'inscription
Formulaire d'inscription

Les documents requis pour l'inscription conformément au chiffre 3.2 b, d, e (copies des titres et des certificats de travail requis pour l'inscription, copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo, côtés recto et verso) doivent également être téléchargés au moyen du **formulaire d'inscription en ligne d'ici le 12 avril 2024**. Une fois l'inscription terminée, imprimez le formulaire d'inscription, signez-le et envoyez-le par courrier postal au secrétariat d'examen.

Traitement de l'inscription

L'admission à l'examen professionnel fédéral est décidée sur la base du dossier envoyé.

Frais d'examen

Taxe d'examen: CHF 1'355.- (inclus remise des brevets fédéraux CHF 105.-)

Frais supplémentaires: CHF 50.-, taxe d'enregistrement au SEFRI est facturée en cas de décision positive d'examen.

La taxe d'examen doit être réglée au moment de l'inscription. Les coordonnées bancaires sont indiquées dans le formulaire en ligne.

Délai de la décision d'admission

L'envoi de la décision d'admission a lieu au plus tard 3 mois avant le début de l'examen, conformément au règlement d'examen.

Convocation à l'examen

Les candidats sont convoqués 5 semaines au moins avant le début de l'examen final.

Annulation de l'inscription

Conformément au chiffre 4.2 du règlement d'examen, les candidats peuvent annuler leur inscription jusqu'à huit semaines avant le début de l'examen final. Passé ce délai, le retrait n'est possible que pour une raison valable (voir chiffre 4.22). Une taxe de traitement est facturée dans les deux cas. Sans raison valable, la taxe d'examen versée ne sera pas remboursée (voir aussi « taxes 2024 »).

Désistement

Les désistements de l'examen professionnel fédéral d'assistant/assistante spécialisé/e en soins de longue durée et accompagnement doivent impérativement être communiqués par courrier recommandé et comporter une signature manuscrite.